

## **INTERPELLATION**

### **RDU et nuisances en perspective pour les habitants du Nord de la Ville**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers

Dans la Préavis No 57, du 11.06.2012, il est dit dans l' »Historique et contexte « que le développement de la RDU devait, entre autres et avec l'engagement d'un chef de projet, favoriser la qualité de vie des riverains. Les éléments du projet ne parlent pas uniquement d'engager un investissement important, la route va coûter 42 mio, mais aussi de l'accompagner d'un concept de développement urbain cohérent et harmonieux qui justifie cette dépense.

Pour l'aspect harmonieux, on peut se poser quelques questions. Jugeons plutôt :

Trois projets DMEX (dépôt pour matériaux d'excavation) (\*) à trois lieux situés sur la Commune d'Arnex sur Nyon, sont actuellement mis à l'enquête. Pour ce faire, les camions venant de l'Autoroute A1 chargés de matériaux en provenance des fouilles qui sont faites lors de nouvelles constructions, pour la plupart dans l'ouest vaudois, passeront devant Migros Porte de Nyon, MacDonalds, le Collège Champittet, le quartier des Fontaines, le Centre de bureaux de Terre Bonne, pour se diriger à travers Eysins vers Arnex.

Pour les riverains de Nyon Nord cela signifie :

- du bruit
- de la pollution
- de la poussière par temps sec et de la boue par temps de pluie
- un engorgement de trafic sur cette route déjà très fréquentée.

Actuellement déjà, on a pu compter 12 camions sur un laps de temps de cinq minutes et cela va sans doute en augmentant. La qualité de vie des habitants de Nyon vivant aux abords de cet axe se voit donc fortement hypothéquée par toutes sortes de nuisances préjudiciables à la santé, (pollution, bruit, etc.) De plus, quid de la détérioration des revêtements routiers sur la Commune de Nyon lors du passage des camions ? Fort possible qu'elle soit à la charge du contribuable.

En outre, qu'en est-il du matériel transporté, par exemple résidus d'amiante ? Afin d'amoindrir les nuisances, a-t-il possibilité de bâcher hermétiquement les camions ? Pourrait-on installer un mur anti bruit provisoire, le long du tracé mentionné ci-dessus ?

Je remercie la Municipalité d'ores et déjà pour la réponse donnée au Conseil.

(\*) cf« La Côte » du 26.06.2013 Arnex « Le gigantisme du dépôt d'excavation effraie les habitants (1'000'000 m3 »)

Nyon, avril 2014

Suzanne Favre

---